

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 328

présenté par

M. Dive, M. Viry, M. Schellenberger, M. Manuel, M. Cordier, M. Cinieri, M. Sermier, M. Bony,
M. Reiss, M. de Ganay, Mme Trastour-Isnart, Mme Genevard, Mme Corneloup, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Rolland, M. Viala, Mme Louwagie et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.